



HAL
open science

La Marcousse à Poliéñas du XVe au XVIIe siècle : les aspects matériels et économiques d'un domaine noble en Isère

Diane Carron

► **To cite this version:**

Diane Carron. La Marcousse à Poliéñas du XVe au XVIIe siècle : les aspects matériels et économiques d'un domaine noble en Isère. *La Pierre et l'écrit : Évocations / Patrimoines de l'Isère : environnement, culture, histoire*, 2004, 14, <http://www.pug.fr/collection/37/La%20Pierre%20et%20l'Ecrit>. hal-01141180

HAL Id: hal-01141180

<https://hal.science/hal-01141180>

Submitted on 10 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La Marcousse à Poliéñas du XV^e au XVII^e siècle¹ : les aspects matériels et économiques d'un domaine noble en Isère

par Diane Carron²

Dans le bourg de Poliéñas entre l'église et la voie ferrée, les ruines d'un bâtiment flanqué de deux tours sont perceptibles à travers une chape de végétation. À quelques dizaines de mètres, les restes de maçonneries rappellent les murs d'une enceinte. Ce sont les seuls vestiges du château et de son domaine, qui formaient encore au début du XX^e siècle un tout lisible et intégral (photos n^{os}1 et 2).

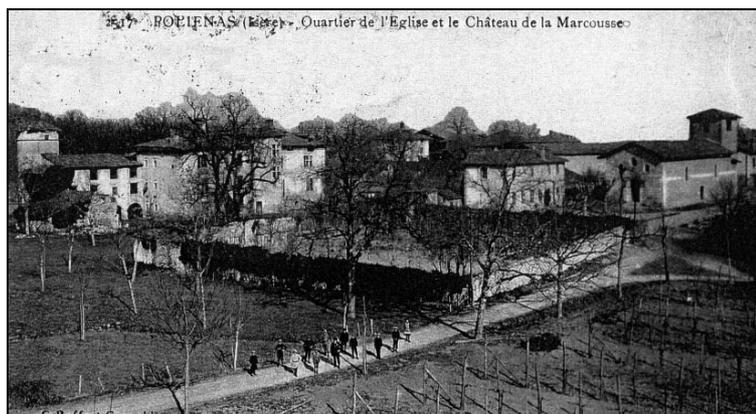


photo n°1 : détail d'une carte postale montrant le château de la Marcousse depuis l'ouest (années 1900, collection particulière)



photo n°2 : vue rapprochée de l'angle sud-est du château (années 1900, collection particulière)

Le château³ est implanté à 220 m d'altitude, sur une terrasse étroite bordée à l'ouest par plusieurs massifs calcaires et boisés dont les plus élevés atteignent 400 m. À l'est de cette terrasse, le terrain subit

¹ Cet article est une version résumée du mémoire de maîtrise d'histoire de l'art médiéval dirigé par M. Jullian à l'Université de Grenoble II en 1998.

² Doctorante en histoire médiévale, UMR 5594 Université de Bourgogne, 6 bd Gabriel 21000 Dijon.

³ Le château est situé dans une propriété privée, l'accès sans autorisation y est interdit.

une déclivité d'une quarantaine de mètres qui conduit à la vaste plaine alluviale de la rive droite de l'Isère.

Ce relief bien découpé a modelé l'organisation féodale du territoire puisque le site fortifié de Châteauneuf-de-l'Albenc qui, au cours du Moyen Âge, fut le centre juridique du mandement du même nom, surplombe les territoires environnants à une hauteur de 400 m. Sur le territoire de Poliénas, deux autres demeures nobles sont aux mains des vassaux du seigneur de Châteauneuf-de-l'Albenc : le site de la Marcousse sur la terrasse et celui de Baronnat situé en contrebas, dans la plaine de l'Isère.

Le statut de la Marcousse : maison forte ou château ?

L'origine de la Marcousse est mal connue. Bien qu'elle ne soit pas nommée précisément, elle est peut-être à rattacher à une campagne d'édification forcée de maisons fortes menée par les seigneurs respectifs de Châteauneuf-de-l'Albenc et de Vinay aux confins de leur mandement. En 1346, Humbert II avait menacé de faire lever ses troupes⁴ pour contenir ses vassaux et faire respecter les *Statuta Dalphinalia* rédigées en 1342. La suite du litige n'est pas connue, mais il se pourrait que la Marcousse corresponde à l'un des bâtiments et qu'il n'ait pas été détruit.

Le colloque sur la maison forte organisé en 1984⁵, a montré la diversité des bâtiments réunis sous ce terme. Il semble qu'il n'y ait pas un critère matériel particulier pour caractériser une maison forte et la différencier d'un château. Le choix de l'implantation en fonction de la topographie ou du peuplement est variable selon les aires géographiques. Parmi les éléments fortifiés, si l'enceinte est systématique dans l'Angoumois ou la Bretagne, sa présence est facultative en Alsace, où en revanche, l'existence des mottes et les terrasses semble être généralisée. Les dimensions ne peuvent pas être retenues puisque les budgets investis par un riche chevalier peuvent être plus importants que la fortune de son seigneur. Le caractère résidentiel qui semble inséparable de la maison forte se retrouve *a fortiori* dans les châteaux, qui sont avant tout des lieux de vie. Si les premiers "castra" de bois étaient organisés assez simplement, ils ont rapidement été modernisés et agrandis de façon à joindre les exigences tant en matière de défense que de confort.

L'analyse du bâti permet donc d'estimer la part respective des aspects défensifs et militaires au sein d'un bâtiment, mais non de qualifier en fonction de tel ou tel critère typologique son statut dans la hiérarchie politique.

⁴ Sentence arbitrale de Henri de Villars, lieutenant du dauphin Humbert II en 1346 : Archives Départementales de l'Isère B 4021. Les troupes mobilisables pour démolir la maison forte étaient constituées de soldats de Chevrières, Saint-Marcellin, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Roybon, Izeaux, Rives, Beaucroissant, Réaumont, Moirans, Saint-Nazaire, Beauvoir-en-Royans et Izeron (tous les documents cités sont conservés aux Archives Départementales de l'Isère, désormais ADI).

⁵ M. Bur (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la Table Ronde de Nancy-Pont-à-Mousson des 31 mai-03 juin 1984*, Paris, CNRS, 1986.

En revanche, l'étude des statuts juridiques est plus pertinente pour distinguer ces deux types de sites. Au moment de leur édification, les maisons fortes étaient vraisemblablement dépourvues de la majeure partie des droits banaux, notamment de l'exercice de la justice qui restait aux mains du seigneur principal, possesseur d'un château. Mis à part quelques cas dont le statut est discutable, les spécialistes semblent s'accorder sur ce point. Dépourvus également des droits banaux, les vassaux percevaient des revenus reposant en partie sur l'exploitation du domaine de leur maison forte. Ce type de bâtiment pouvait être soumis à toutes les mutations et successions. La seule obligation du vassal détenteur d'une maison forte vis-à-vis de son suzerain est de lui prêter hommage à chaque mutation.

Le premier acte qui fasse distinctement allusion à la maison forte de la Marcousse souligne son caractère défensif. Il s'agit du dénombrement qui accompagne l'hommage prêté par Eynarde de la Balme et François de Chissé en 1453 au seigneur de Châteauneuf, Soffrey Alleman. Le texte mentionne *quodam domum, grangie et prati, viridarum cum fossalibus circum circa. Dictam domum forte habitis ejusdem rivieragio et aquagio, ejusdem tenementi et juribus ejusdem continens circa quatuor sestariatas*⁶. Eynarde rappelle qu'elle tient cette maison forte de ces ancêtres, cependant aucun document se rapportant à cet héritage ne nous est parvenu et les hommages conservés dans les registres delphinaux sont assez sporadiques et confus, tant au sujet de la Marcousse que du site fortifié de plaine. En revanche, les documents relatifs aux affaires courantes du domaine qui émanent de notaires originaires du mandement sont plus explicites. Les notaires emploient indifféremment les termes “maison”, “maison forte” et “maison d'habitation” durant les XV^e et XVI^e siècles, en revanche le mot “château” apparaît nettement dès 1605, lorsque la seigneurie s'est enrichie des droits banaux achetés au seigneur de Châteauneuf. On ne peut en aucun cas attribuer cette modification à une simple variante sémantique de la part des notaires, il s'agit de la mise en conformité de la terminologie à la mutation juridique. Le seigneur de la Marcousse acquit la justice haute, moyenne et basse sur une population, qui est certes assez minime puisque les dénombrements mentionnent toujours moins de quinze chefs de famille.

La famille des Chissé de la Marcousse

Le domaine et la résidence de la Marcousse présentent la particularité d'avoir été occupés de 1442 jusqu'en 1694 sans interruption par les Chissé. Originaire de Savoie, la famille a fourni quatre évêques à Grenoble, lesquels ont probablement favorisé l'installation de leurs proches dans la cité épiscopale puisque l'on retrouve plusieurs Chissé parmi les chanoines ou courriers de l'évêque. Le premier Chissé connu avec certitude à Poliéna, est François, qui épousa en 1451 l'héritière de la Marcousse, il était alors décimateur pour l'évêque, son oncle Aimon II. Les carrières masculines de la lignée et l'origine sociale de leur épouse méritent d'être abordés afin de mieux comprendre leur gestion du domaine.

⁶ Dénombrement d'Eynarde de la Balme et de François de Chissé : ADI H+GRE/ B 95, fol. 2-4.

François de Chissé, après son mariage, est devenu châtelain de Châteauneuf-de-l'Albenc, charge à laquelle lui succèdent ses deux fils et l'un de ses petit-fils pendant plus de soixante ans. Par la suite, à l'exception de rares religieux, les hommes font partie des armées ; ils ont atteint pour la plupart le grade de lieutenant de cent hommes et deux d'entre eux exercèrent l'office de gouverneur. Cette ascension sociale durant trois siècles s'est accompagnée de choix matrimoniaux de plus en plus tournés vers la haute noblesse dauphinoise. La première femme connue à la Marcousse, Eynarde de la Balme, appartient à la petite noblesse du mandement, sa bru est issue d'une famille de riches seigneurs fonciers dont les membres apparaissent au XVI^e et XV^e siècles comme écuyer ou damoiseau à l'Albenc. L'implantation nouvelle des Chissé est donc passée par l'union avec la petite noblesse locale. Par la suite, Pierre de Chissé épousa Louise de Baronnat dont le père était seigneur de Poleymieux en Lyonnais et de Poliéna ; le fils de Pierre, Michel, s'est allié Clauda de Monteynard, la fille du seigneur de Marcieu en Lyonnais, parent des Baronnat ; Joachim épousa Diane de Lestang, sœur de Jacques de Lestang, son supérieur militaire. L'apport des dots rend compte de cette évolution, les contrats de mariage stipulent qu'Eynarde de la Balme apporta son domaine et 600 florins, la dot de Clauda de Monteynard s'élevait à 15 000 livres, celle de Diane de Lestang à 30 000 livres.

L'entretien du château et de son domaine ont bénéficié de ces apports. C'est par exemple le cas lors du décès de Joachim, sa veuve préleva de l'héritage 19 000 livres qu'elle avait prêtées sur sa dot pour la gestion de la Marcousse.

Après cette présentation générale, voyons ce qu'était l'organisation architecturale de cette résidence.

LE CADRE DE VIE À LA MARCOUSSE

L'étude de la demeure repose d'une part sur l'observation des vestiges, autant que les crépis et la végétation surabondante ont autorisé les mesures au sol. D'autre part, au sein des sources écrites quelques documents ont été précieux pour restituer les phases anciennes et les aménagements au cours des siècles. C'est le cas notamment de trois inventaires après décès, dont l'objet n'est pas la description du bâti mais la recension des biens mobiliers et fonciers, qui ont également livré des renseignements sur la disposition et la fonction des pièces aux XVI^e et XVII^e siècles⁷. Enfin, une visite effectuée pour le directeur de l'Hôpital au XVIII^e siècle a fourni une description méticuleuse du domaine⁸. En revanche, il est à déplorer qu'aucun document d'époque médiévale ne puisse compléter cette tentative de restitution.

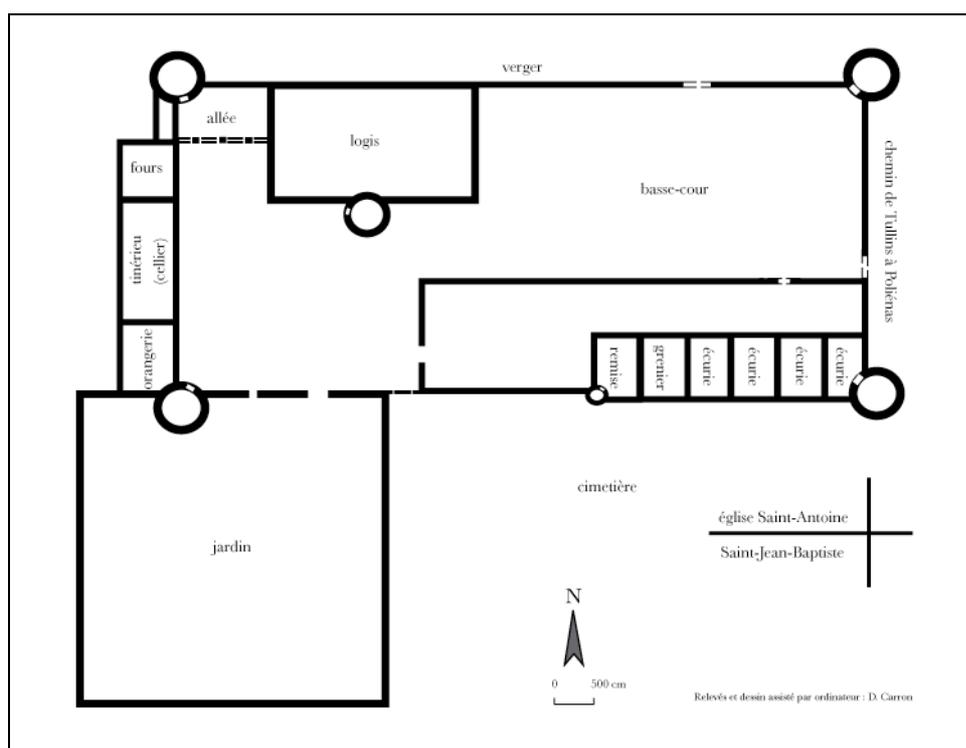
⁷ Il s'agit successivement des inventaires après décès de Michel de Chissé : ADI H+GRE/ H 27 f., de Joachim de Chissé : ADI H+GRE/ H 348, 56 f. et de Pierre-Joachim de Chissé : ADI H+GRE/ H 349. 701 f.

⁸ Visite de 1740 : ADI H+GRE/ B 71, 92 f.

Présentation du site

La maison forte est située à moins d’une centaine de mètres de l’église paroissiale de Poliénas. Elle était isolée de la bourgade par un fossé circulaire au sein duquel une enceinte rectangulaire maçonnée était comprise. Chacun des angles de cette enceinte était complété d’une tour (plan n°1).

La superficie comprise à l’intérieur du fossé s’élevait à 4 sétérées, soit environ 1,5 hectare⁹. Les quatre tours de plan circulaire situées aux angles de la basse-cour étaient selon toute vraisemblance situées en deçà du fossé afin d’empêcher l’accès aux portes depuis les champs.



plan n°1 : la Marcousse et son environnement d’après la visite de 1740.

Trois tours disposaient d’un étage au-dessus du rez-de-chaussée, seule la tour à l’angle nord-ouest fut élevée d’un second étage aménagé en colombier. Cette dernière est la seule encore en élévation, elle présente un diamètre intérieur de 3 m avec des murs épais de 90 cm, elle est percée au rez-de-chaussée de quatre archères.

Les murs de l’enceinte délimitaient une basse-cour rectangulaire de 92,5 mètres sur 45 mètres de côté. Avec les quatre tours aux angles, l’espace clos était équivalent à un peu plus d’une sétérée. Les enceintes étaient donc indépendantes du fossé qui, rappelons-le, encerclait un périmètre de 4 sétérées.

⁹ Dénombrement de la seigneurie établi en 1453 : ADI H+GRE/ B 95, fol. 2-4. Les unités de mesures anciennes varient selon le lieu considéré, ici les valeurs ont été converties en hectares sur la base de la mesure de l’Albenc où une sétérée est égale à 37, 65 ares selon les indications reportées dans DAUSSE Christophe, *Tableau comparatif des mesures anciennes en usage dans le département de l’Isère avec les mesures nouvelles et des mesures nouvelles avec les mesures anciennes*, Grenoble, 1800.

Le mur sud de l'enceinte forme l'un des côtés des écuries à l'angle desquelles il y a une échauguette pour abriter un gardien, dont il ne reste plus que la console. Trois portails permettaient l'accès à la basse-cour. L'enceinte n'est pas imbriquée dans la maçonnerie des tours, mais elle vient prendre appui contre. Cette fermeture est donc un ajout fait au plan primitif. Elle existait cependant en 1605 car la veuve de Michel de Chissé s'engage à réparer certaines fissures survenues dans la clôture¹⁰. Il ne subsiste plus aujourd'hui des murs d'enceinte que quelques portions des côtés nord et sud. Ces éléments ancrés dans l'environnement traduisaient davantage le désir d'ostentation des Chissé par rapport aux roturiers que celui de créer une barrière militaire. En effet, l'épaisseur des murs de 60 cm seulement n'en fait assurément pas un élément défensif.

À l'intérieur de la basse-cour de la Marcousse, des dépendances agricoles étaient aménagées. On ne connaît pas les dimensions du bâtiment correspondant à la grange mentionnée lors du dénombrement de 1453. Tel qu'il est parvenu, ce bâtiment mesure plus de 280 m². L'ensemble se compose d'un grenier à grain, d'une remise et de quatre écuries voûtées de briques. L'étage est occupé par un grenier à foin. La visite de 1740 mentionne l'existence d'un autre mur, reporté sur le plan n°1, qui séparait les écuries du reste de la basse-cour mais celui-ci "quy est fort inutile devroit estre demoly"¹¹, et il n'en demeure rien aujourd'hui, car les matériaux ont été réemployés pour fortifier d'autres murs.

Évolution du corps de logis

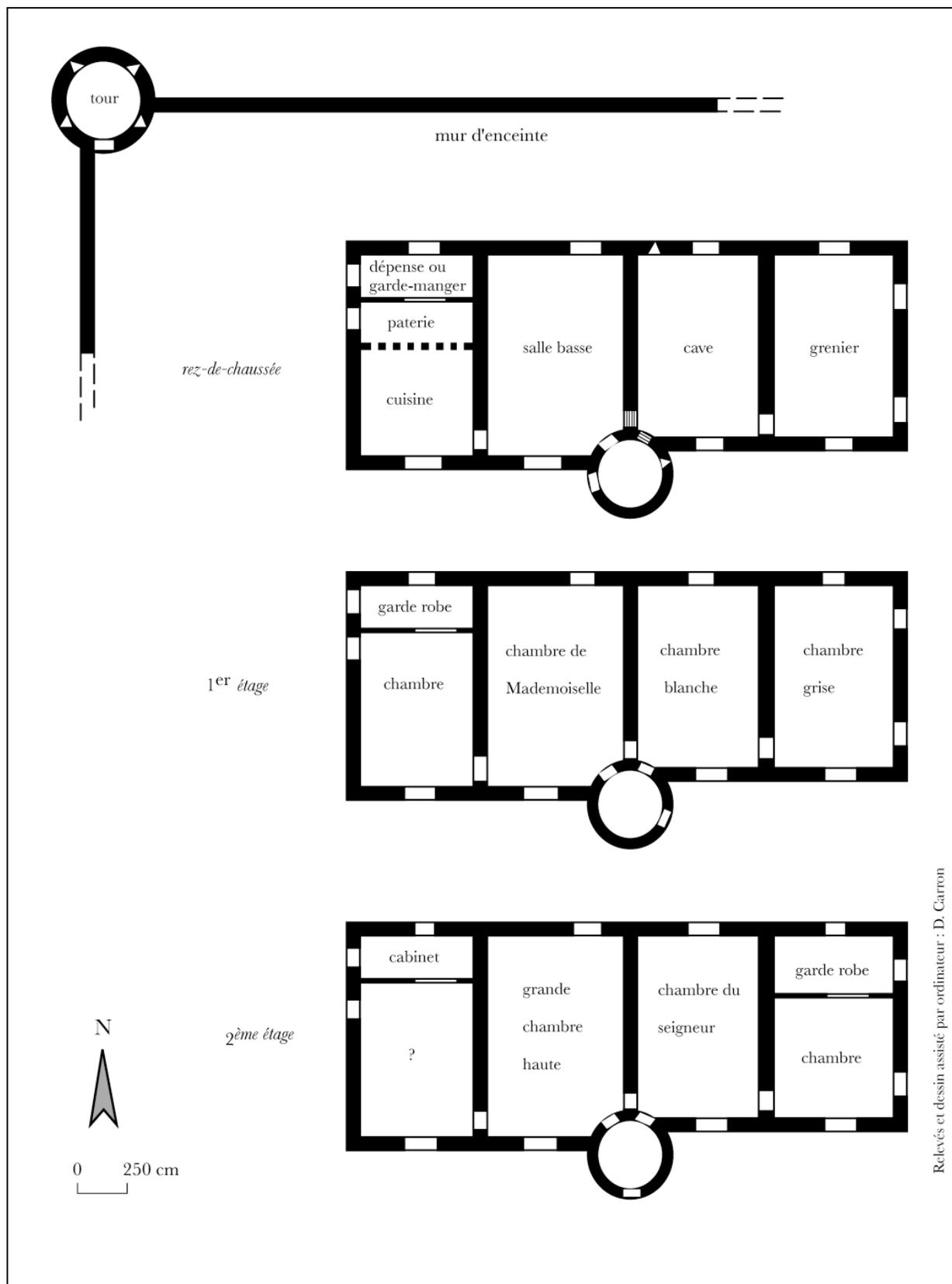
Grâce aux inventaires après décès de 1590, 1640 et 1675, où les diverses pièces qui constituent le château sont énumérées et à partir du plan au sol des vestiges qu'il a été possible de dresser, on peut dessiner les grands traits de l'organisation du bâtiment résidentiel et de ses aménagements successifs dont les plans n°s 2 et 3 sont une proposition de restitution, le premier pour le XVI^e siècle et le second pour le siècle suivant.

La demeure est protégée du vent du nord par la barrière naturelle des collines de Rochefort. La façade principale est orientée au sud. La tour au centre de la façade est le seul élément qui permette la circulation entre les étages au moyen d'un escalier en colimaçon constitué de 68 marches en molasse. D'après la restitution du plan de 1590, le rez-de-chaussée du corps de logis comprenait cinq pièces dont quatre réservées aux usages domestiques pour la préparation, à la conservation et à la consommation des aliments. En effet, à l'est de la tour, deux pièces sont excavées, elles permettaient de stocker au frais les denrées. À l'extrémité ouest du bâtiment, se trouvait la cuisine divisée en deux espaces par un arc en

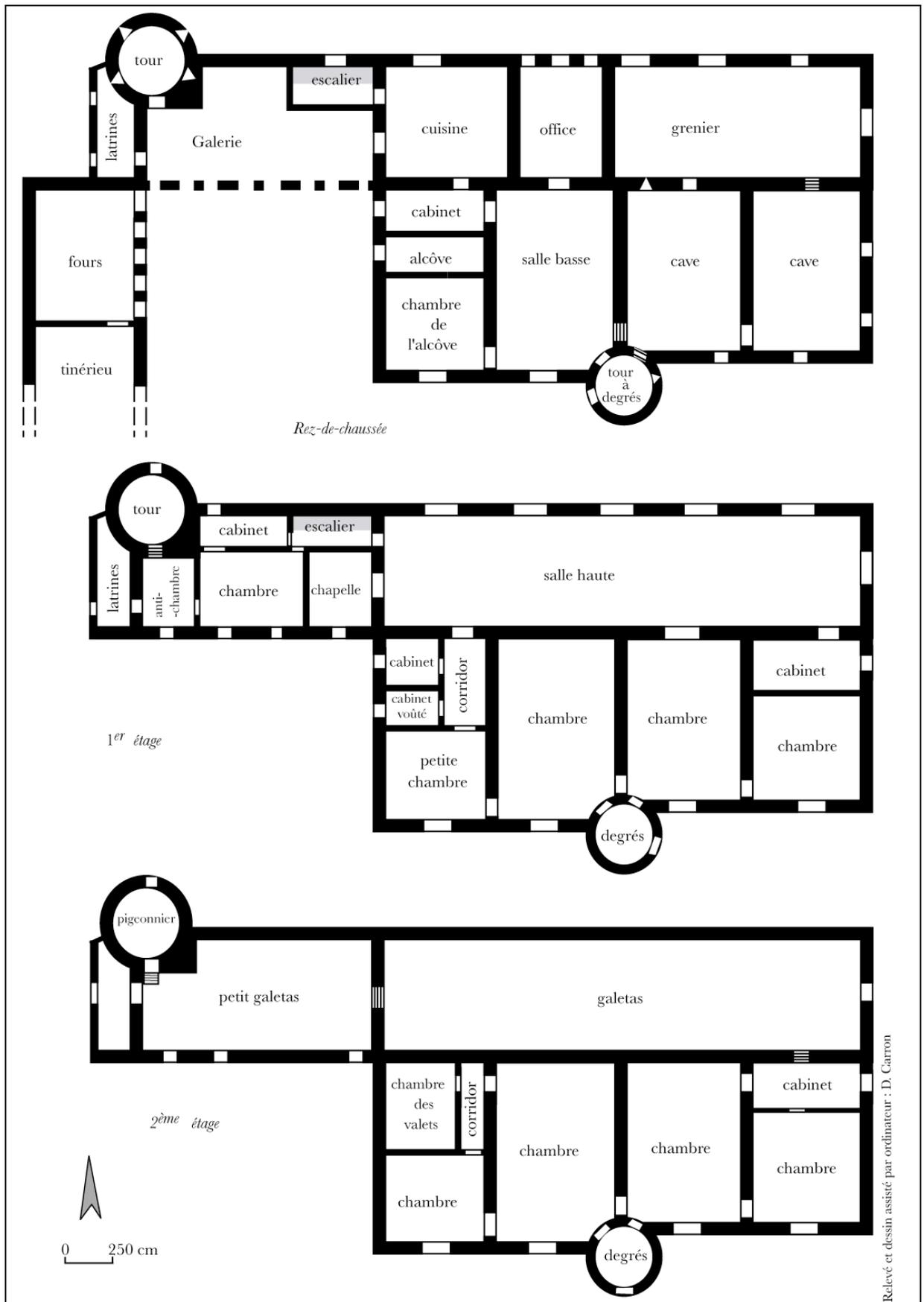
¹⁰ Sur les réparations dans l'enceinte en 1605 : ADI H+GRE/ B 68, fol. 4.

¹¹ ADI H+GRE/ B 71, fol. 52 v., article 19.

claveaux de molasse (photo n°3) qui conduisait à la "paterie", c'est-à-dire la pièce où l'on prépare le pain. Cette pièce communiquait au nord avec un local destiné au garde-manger.



plan n° 2 : la Marcousse d'après l'inventaire après décès de Michel de Chissé en 1590.



plan n° 3 : la Marcousse d'après l'inventaire après décès de Pierre-Joachim de Chissé en 1675.



photo 3 : arc disposé au rez-de-chaussée qui séparait, au XVI^e siècle, la cuisine de son annexe. (cliché D. Carron, 1997).

Enfin, la pièce la plus spacieuse qui mesure 70 m² est la salle de réception située de plain-pied à l'ouest de la tour. C'est dans ce lieu que les tenanciers des seigneurs de la Marcousse venaient payer chaque année leur redevance censitaire. Une fenêtre apportait la lumière au sud et au nord, une porte conduisait derrière la demeure vers l'enceinte, une autre conduisait vers l'ouest dans les communs.

Les deux étages étaient occupés en totalité par huit pièces dont six sont des chambres et deux dont l'usage ne nous est pas renseigné. Dans trois chambres, une cloison légère en plâtre créait un espace clos nommé "garde-robe" correspondant à une lingerie et non à un meuble de rangement. Toutes les portes donnant accès aux chambres sont situées en enfilade au sud du bâtiment. Cinq chambres au moins sont chauffées par des cheminées, car l'inventaire mentionne des chenets pour chacune d'elle.

D'après les mesures au sol de cette partie du corps de logis occupée au XVI^e siècle, la surface habitable s'élevait à 882 m². La hauteur des murs avoisinait à cette époque 10,50 m. Depuis l'abandon de l'entretien de la toiture, des pans entiers se sont effondrés, comme on peut s'en rendre compte sur la photo n° 4 prise dans les années 1960.



photo n° 4 : façade sud de la Marcousse en cours de délabrement (cliché F. Toussaint, années 1960).

Le schéma que l'on vient de lire est le plus ancien que nous puissions proposer, en attendant une analyse approfondie du bâti rendue à ce jour impossible par l'invasion du lierre. Entre l'inventaire de 1590 et celui de 1642, il n'y a pas de modification notable, à l'exception de l'occupation intégrale par des chambres d'un bout à l'autre du second étage et la présence certifiée de galetas aménagés sous la toiture. L'évolution majeure a probablement eu lieu entre le décès de Joachim de Chissé en 1642 et celui de son frère Pierre-Joachim en 1675. Au total, en moins d'un siècle, la surface habitable est passée de 882 m² à 1442 m² tel que l'on peut s'en rendre compte d'après le plan n°3. Cette évolution concerne l'agrandissement au sud en direction de la tour et du jardin et l'agrandissement sur toute la face nord jusqu'à l'enceinte et la tour-colombier désormais intégrées au château.

Cette partie rajoutée était d'une solidité moindre, il ne reste plus en élévation que les arcades et la tour. La photo n°5 prise en 1997 depuis l'ancienne cuisine montre les deux niveaux de latrines à l'extrémité de l'agrandissement, ce mur s'est écroulé l'année suivante.



photo n°5 : galerie de la Marcousse prise depuis l'intérieur en direction des latrines (cliché D. Carron, 1997).

À l'exception des deux pièces excavées qui ont logiquement conservé une fonction domestique, toutes les pièces destinées au stockage ou à la préparation des aliments ont été aménagées dans la tranche d'agrandissement. À l'opposé de la façade principale, la cuisine, le saloir et le grenier sont regroupés au nord, à la fois pour les éloigner des pièces réservées à la réception mais probablement aussi pour conditionner la nourriture sur le côté le plus frais. L'accès à ces espaces se fait par quatre ouvertures aménagées dans chacune des pièces de corps de logis primitif. À l'ouest du bâtiment principal et contre le mur d'enceinte, des fours à pain, un cellier et une orangerie ont été construits dans une aile de 90 m². Le bâtiment principal est relié à l'enceinte par une galerie couverte disposée sur trois piliers qui supportent quatre arcs.

Au rez-de-chaussée du château, dans l'espace libéré au sud par les dépendances, une chambre et un cabinet de travail ont été aménagés. L'arc qui séparait la cuisine de la "paterie" a été conservé pour créer, selon le terme rencontré dans les textes, une "alcôve". L'ancienne porte qui menait de la salle à l'extérieur du château a été condamnée et remplacée vers l'ouest par une nouvelle conduisant à l'office.

L'étage au-dessus des pièces domestique au nord du château, était occupé par une grande pièce de 156 m² éclairée par 6 grandes baies géminées dont on aperçoit une partie sur la façade est du château (photo n° 2). Cette salle est prolongée à l'ouest par une pièce exiguë de 12 m² faisant office de chapelle, accessible par un arc en plein cintre. Les autres pièces de l'extension, une chambre, une antichambre et un cabinet, sont distribuées par un couloir le long du mur nord qui communique avec la grande salle. Depuis le rez-de-chaussée, on accède directement à cette extension par un nouvel escalier droit aménagé dans la galerie. Enfin l'extrémité occidentale de cet agrandissement est édifiée contre le

pigeonnier et les fours, elle est occupée par les latrines, situées très à l'écart de la majorité des pièces habitables, sur un côté assez venté pour atténuer les inconvénients.

Les toitures de la Marcousse des dépendances et des tours, telles qu'on les voit sur la photo n° 1 au maximum de son extension, couvraient 1201 m². Sur la façade nord, l'élévation des murs est inférieure à la façade sud, elle mesurait 7,70 m.

La nouvelle disposition des pièces de réception renforce encore la hiérarchie des espaces et fait naître à la Marcousse un véritable étage noble caractérisé par l'immense salle de réception, qui peut accueillir l'assistance durant une messe célébrée à la chapelle. Déjà en 1642, avant la phase d'agrandissement, l'idée de séparer les communs au rez-de-chaussée des pièces à vivre à l'étage s'était concrétisée par la transformation de la chambre à l'est de la tour centrale en salle de réception.

La seule pièce véritablement nouvelle au château est la chapelle. De 1528 à 1660, les Chissé ne font allusion qu'à une seule chapelle, celle qu'ils ont fondée dans l'église paroissiale dédiée à la Vierge et aux Trois Rois. À partir de 1660, la dédicace de la chapelle ecclésiastique change, le vocable devient Notre-Dame-des-Carmes, tandis que celui des Trois-Rois est attesté en 1675 pour la chapelle castrale. Le transfert d'un même vocable en des lieux différents traduit l'attachement familial persistant à un culte peu développé en Dauphiné¹². Par ailleurs, la construction de cette chapelle répond, tardivement, au besoin de pallier la ruine de l'église paroissiale signalée en 1605¹³. La veuve de Michel de Chissé veut "changer et transporter l'église paroissiale qui est joignant ladite maison de la Marcousse, pour la faire colonger d'icelle maison". La nouvelle église bâtie aux frais des Chissé, devait également être "commode tant à la dame de Poliénas et le sieur, que pour la communauté dudit lieu (...) et servir de chapelle tant seulement pour ladite maison de la Marcousse". L'objectif n'aboutit que de façon partielle, les travaux furent réalisés mais différés d'une cinquantaine d'années et pendant ce laps de temps, l'église paroissiale fut réparée¹⁴.

Le projet d'accueillir la communauté paroissiale au château est complété par le choix du thème représentant l'histoire de Mardochee sur les neuf tentures de tapisserie qui couvraient les murs de la grande salle. Ces éléments ont aujourd'hui disparu, mais ils sont connus par l'inventaire dressé après le décès de Pierre-Joachim de Chissé en 1675. Le contenu religieux et le caractère édifiant d'une telle représentation trouvent légitimement leur place dans une salle à fonction culturelle. L'absence de mention concernant cette chapelle castrale dans le testament de Diane de Chissé en 1650 est, par

¹² Les dédicaces aux Rois Mages sont assez rares en Dauphiné, deux autres mentions contemporaines sont signalées à l'abbaye de Saint-Antoine et à la cathédrale de Grenoble, dans P. Paravy, *De la Chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné. Evêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1530)*, Rome, École française de Rome, 1993, vol. 1, p. 695.

¹³ Transaction entre la veuve du seigneur de Châteauneuf et la veuve de M. de Chissé, 1605 ADI H+GRE/ B 68, fol. 4.

¹⁴ Visite pastorale de 1660 : ADI 4G 270, fol. 170-172 v.

ailleurs, l'indice qui nous conduit à fixer la phase d'agrandissement du château entre 1650 et 1660. Cet agrandissement qui englobe une partie de l'enceinte ainsi que l'une des tours et condamne plusieurs archères marque l'abandon de tout élément architectural visant à défendre la propriété.

La spécialisation des espaces et la hiérarchisation verticale des salles ont été réalisées à la Marcousse, mais longtemps après les premières tentatives effectuées dans d'autres demeures plus aisées durant le Moyen Âge¹⁵. En outre, du point de vue architectural, l'agrandissement représente réellement un gain de place dans la résidence plutôt qu'un prétexte à la manifestation du pouvoir et de la richesse. Le seul élément de décor architectural que l'on rencontre à la Marcousse est le chanfrein des portes et des fenêtres, notamment dans les tours. Il n'apparaît que dans les pièces primitives, tandis que les parties plus récentes ne sont nullement ouvragées et confèrent à l'ensemble un aspect assez rustique. Les décors chanfreinés ne sont pas une spécificité du château, ils sont présents à Poliénas comme dans le reste de la province sur de nombreuses maisons roturières où l'on cherchait probablement à emprunter aux nantis leur vocabulaire architectural.

Cette phase d'agrandissement au milieu du XVII^e siècle n'a pas été suivie d'autre modification aussi importante, par la suite les travaux ont exclusivement consisté en l'entretien de cet ensemble. Il convient alors de chercher dans l'histoire économique de la seigneurie ce qui, au milieu du XVI^e siècle, a permis aux Chissé de développer ainsi leur demeure.

DE LA SEIGNEURIE FONCIÈRE A LA SEIGNEURIE BANALE

Une économie fragile au XV^e et XVI^e siècles

Les terres du domaine de la Marcousse sont divisées en deux parties. L'une est accensée à des particuliers qui exploitent pour leur compte une ou plusieurs parcelles et reversent au seigneur un cens annuel fixe. Outre ces redevances censitaires, le seigneur perçoit les droits de mutations à chaque changement de tenancier (vente, succession par exemple). La seconde partie du domaine est la réserve que le seigneur ou un fermier exploite en faire-valoir direct.

C'est le domaine accensé qui bénéficie d'une documentation à la fois plus abondante et plus ancienne (tableau n° 1).

¹⁵ J. Mesqui, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*. Tome 2 *La résidence et les éléments d'architecture*, Paris, Picard, 1993, pp. 77-85.

date du terrier	nom du seigneur	superficie (en hectares)	nombre de tenancier	nombre de parcelles	redevance moyenne
1452- 64	François de Chissé	79,2	81	127	1 1/2-2 sols
1527	Jacques de Chissé	23	42	56	1-1 1/2 sol
1555	Pierre de Chissé	48,38	75	106	8 1/2-9 deniers
1611	Joachim de Chissé	56,5	95	140	11 1/2-12 deniers
1694	Hôpital de Grenoble	?	205	?	3 1/2 sols

tableau n° 1 : répartition de la censive de la Marcousse (1452-1694)

Le premier terrier connu concernant la Marcousse est au profit de François de Chissé et de sa femme Eynarde de la Balme¹⁶. Le registre comprend les reconnaissances faites par les 81 tenanciers entre 1452 et 1464 pour 140 parcelles réparties sur 212 sétérées¹⁷. Cette censive est circonscrite à l'intérieur du mandement de Châteauneuf-de-l'Albenc et 1/5^e seulement des terres se situe sur le territoire de Poliéna, probablement en raison de l'existence du domaine appartenant au seigneur de Châteauneuf. Les revenus sont répartis pour 54 % en espèces, 34 % en nature et 12 % comportent les deux modes de paiement.

Le total des revenus annuels censitaires est très faible (tableau n° 2), les sommes s'élèvent à un peu plus de 6 livres et la valeur marchande des produits céréaliers atteint 15 florins¹⁸. Le produit en nature ne constitue pas un apport très intéressant pour les Chissé, il n'est qu'un appoint susceptible de compléter une mauvaise récolte de la réserve.

¹⁶ ADI H+GRE/ B 84.

¹⁷ La conversion entre les superficies anciennes et actuelles est calculée sur la base de la sétérée de l'Albenc égale à 37,65 ares d'après DAUSSE C., *Tableau comparatif...*, *op. cit.*

¹⁸ D'après une estimation des prix pour l'année 1449, le setier de froment s'élèverait à 10 gros courants, le setier de seigle à 8 gros courants et la même quantité d'avoine : 5 gros courants ; dans C. Grison, *Le mandement de Saint-*

	1452-64	1527	1555	1611	1694
espèces	6 l. 4 s. 9 d.	2 l. 4 s. 1 d.	2 l. 12 s. 3 d.	4 l. 14 s. 5 d.	35 l. 9 s. 10 d.
froment	8,9 hl.	2,75 hl.	3,3 hl.	5,7 hl.	10,9 hl.
seigle	6,5 hl.	0,5 hl.	2,75 hl.	3,2 hl.	6,6 hl.
avoine	4,4 hl.	0,3 hl.	1,3 hl.	1,2 hl.	4 hl.
châtaignes	0	0,3 hl.	0,35 hl.	0,3 hl.	0,2 hl.
poulets	13	2 et 2/3	1/3	6	15
poules	19	4	3	8 et 2/3	28
chapons	0	0	0	5	11

tableau n° 2 : revenus de la censive de la Marcousse (1452-1694)

Outre les revenus proprement fonciers, François de Chissé perçoit toutes les taxes de mutation sur chaque parcelle de sa censive cependant rien dans les actes comptables conservés ne permet d'évaluer le montant des taxes perçues. Les revenus de sa réserve et le bénéfice de sa charge de châtelain ne sont pas documentés non plus.

La situation de Chissé par rapport à celle du seigneur du mandement n'est pas perceptible faute de document, en revanche, elle se situe en deçà d'un autre seigneur foncier Antoine de Borchanin dont la censive¹⁹ s'étend à la même époque sur 154 hectares et lui rapporte trois fois plus de céréales. La faible somme de huit livres qu'il perçoit est le signe d'un mode de redevance privilégiant les produits bruts, ce qui est avantageux en période de dévaluation monétaire.

L'état de la censive des Chissé est à nouveau connu dans le premier tiers du XVII^e siècle où il apparaît que la fragilité de cette partie du domaine s'est encore accrue. En 1527-29²⁰, la censive s'effondre jusqu'à 23 hectares par la diminution de la moitié du nombre de tenanciers. Cela concerne les terres les plus éloignées, puisque 50 % de parcelles accensées se répartissent à Poliénas et traduisent le repli foncier local. Il ne perçoit plus qu'un cinquième des rentes en nature et un quart des sommes en espèces. Pour faire face à cette contraction du domaine, les Chissé ont tenté d'acquérir et d'accenser de nouvelles parcelles. En effet, une trentaine d'années plus tard, la censive de Pierre de Chissé a été agrandie, elle atteint alors 49 hectares. Les nouvelles parcelles sont situées dans le mandement de Châteauneuf mais également dans celui de Tullins. Cependant la recherche de nouveaux tenanciers

Marcellin aux XV^e et XVI^e siècles. Etude démographique, sociale et économique, Mémoire de maîtrise (dirigé par P. Paravy), Grenoble 1997, p.166.

¹⁹ Son livre de reconnaissances ADI H+GRE/ B 83.

nécessitait de proposer des cens peu élevés, et Pierre de Chissé qui a doublé l'étendue de sa censive perçoit à peine plus de revenus que son père, soit un peu plus de 2 livres et 7 hectolitres de céréales²¹.

La situation économique de Pierre de Chissé est bien moins enviable que celle de Claude de Baronnat, devenu seigneur de Châteauneuf-de-l'Albenc, qui à ce titre bénéficie des droits banaux, dont les redevances substituées aux corvées, les droits de justice, les taxes sur les troupeaux et les droits de mutations foncières²². Sa censive lui rapporte plus de 10 florins et près de 16 hectolitres de céréales²³.

La réserve de la Marcousse est connue à la fin du XVI^e siècle²⁴. Elle s'étend sur un peu plus de 68 hectares répartis en 27 parcelles toutes localisées dans la paroisse de Poliéna.

Le développement du domaine au XVII^e siècle

C'est surtout la réserve seigneuriale qui a profité de l'acquisition de nouvelles terres. L'inventaire après le décès de Joachim de Chissé, établi en 1642²⁵ montre que le domaine direct a presque doublé depuis celui de Michel, et compte 136 hectares.

Pour la censive, la tendance observée au milieu du XVI^e siècle se poursuit encore au cours du siècle suivant. En effet, en 1611²⁶, il y a 20 tenanciers supplémentaires, ce qui porte le nombre total à 95, qui se partagent un peu moins de 57 hectares (tableaux n°1 et 2).

En ce qui concerne les apports de la censive poliénoise, le mode de redevance avantage désormais les Chissé, puisque les apports en nature constituent plus de la moitié des cens et fournissent 10 hectolitres de céréales. Les bénéficiaires principaux proviennent des censives hors de Poliéna dont les produits de deux seulement sont connus et s'élèvent à 175 hectolitres de froment.

Le trait nouveau en ce début du XVII^e siècle est l'acquisition par Claude de Monteynard, veuve de Michel de Chissé, des droits de justice, tout d'abord à Poliéna, puis hors du territoire²⁷. Cela implique la perception de nouveaux bénéficiaires comme les droits de ban et les corvées portant sur les hommes et les animaux transformées à cette occasion en redevances numéraires, à raison de 36 sols par corvée

²⁰ Le terrier de J. de Chissé (1527-1529) : ADI H+GRE/ B 85. Celui de P. de Chissé (1555-66) : ADI H+GRE/ B 87.

²¹ Les indications de quantités des grains fournies en setier ont été converties en hectolitres, sur la base du setier de l'Albenc équivalent à 103, 32 l. selon DAUSSE C., *Tableau comparatif...*, *op. cit.*

²² Depuis 1540, le mandement de Châteauneuf s'est scindé en deux, la paroisse de Poliéna dépend désormais du seigneur Baronnat qui a acheté cette seigneurie à Antoine du Chastellet seigneur de Châteauneuf.

²³ Le dénombrement de C. de Baronnat date du 27/09/1540, il rappelle devoir hommage au Dauphin pour "47 hommes juridictionables avec haute, moyenne et basse justice" ADI H+GRE/ B 68.

²⁴ Inventaire après décès de Michel de Chissé en 1590 : ADI H+GRE/ B 348, pour les biens fonciers, fol. 21-27.

²⁵ Inventaire des biens de Joachim de Chissé en 1642 : ADI H+GRE/ H 348.

²⁶ Terrier de Joachim de Chissé c. 1611-1618 : ADI H+GRE/ B 93.

²⁷ Traité d'acquisition des droits banaux de la Marcousse au seigneur de Châteauneuf : ADI H+GRE/ B 68.

d'homme et 10 sols par corvée de bœuf²⁸. Puis, Joachim de Chissé acquit aussi en 1623 les moulins banaux, qui relevaient jadis du seigneur de Châteauneuf, ainsi que ceux de Noyarey et Veurey, il percevait donc les taxes de la mouture des grains. L'essor du domaine est encore dû à l'achat de deux seigneuries juridictionnelles à l'extérieur de Poliénas par Joachim de Chissé, ainsi que cinq réserves et deux censives dans les environs de Grenoble. En 1642, l'ensemble de ses acquisitions en Dauphiné s'élève à 198 hectares, alors qu'elles étaient totalement nulles à la mort de son père en 1590 ; en 1675, son successeur dispose de 154 hectares à Poliénas et 205 à l'extérieur²⁹. Les réserves sont arrentées et rapportent en principe des revenus annuels fixes ; d'après les contrats de 1675, le produit annuel de l'arrentement s'élève à 3315 livres.

La rente foncière qui semblait très fragile au milieu du XIV^e siècle devint un moyen pour les Chissé d'accroître notablement leurs profits. En effet ils ont géré eux-mêmes leur réserve au XV^e et XVI^e siècles en évitant d'avoir recours au fermage qui apporte, certes, des revenus réguliers mais inférieurs à ceux que l'exploitation directe permet. Durant le XVII^e siècle, au contraire lorsque leur budget le leur permit, ils ont associé les deux types de gestion dans un domaine qui, sans compter les terres accensées, était vaste de 360 hectares. Cependant l'expansionnisme économique a pris fin lors d'un contentieux successoral. En effet, le mode de transmission privilégié jusqu'alors chez les Chissé reposait sur la primogéniture et en cas du décès d'un fils aîné sans enfant, les biens devaient revenir à son cadet. Cependant, Pierre-Joachim testa non pas en faveur de son frère mais de son neveu, Joseph de Chaulnes³⁰. Au terme d'un long procès, le domaine fut démantelé et le dernier seigneur de la Marcousse ne disposait plus que des biens poliénois.

En 1683, lorsque l'Hôpital de Grenoble hérita du domaine après l'extinction du lignage, le domaine était estimé à plus de 80 000 livres, ses directeurs conduisaient une politique active. Pour la première fois de son histoire, la Marcousse est baillée à ferme.

La survivance de la seigneurie foncière tient à son originalité. En effet de nombreuses seigneuries ont été aliénées à la fin du Moyen Âge par leur vente et leur démembrement. Grâce au lien personnel que les Chissé ont maintenu avec leur domaine, ils ont pu sauver son intégrité. Au-delà de la survivance, le redressement de la seigneurie foncière au XVII^e siècle est allé de pair avec un changement de statut juridique et la recherche d'une politique matrimoniale plus favorable. C'est à cette phase florissante que l'on peut rattacher la réalisation d'importantes améliorations architecturales au milieu du XVII^e siècle par les Chissé.

²⁸ Transaction entre Laurence de Poleymieux et Clauda de Monteynard en 1605 ADI H+GRE/ B 68, fol.4.

²⁹ Inventaire de Pierre-Joachim de Chissé en 1675 : ADI H+GRE/ H 349.

³⁰ Testament rédigé en 1675 : ADI H+GRE/ H 347. Il entretenait une animosité envers sa famille et leur légua une somme inférieure à celle de ses valets.

Après avoir présenté l'agencement architectural du château et les assises foncières de la seigneurie, il s'agit d'étudier le mobilier afin d'approcher le cadre de vie quotidien des Chissé et de leur domesticité.

L'ORGANISATION MATERIELLE A LA MARCOUSSE

Les différents espaces de vie

L'étude de cet aspect de la vie matérielle ne peut reposer que sur des documents d'archives contemporains des Chissé puisque le mobilier a été disséminé par les héritages successifs. En outre, la lacune majeure en ce qui concerne la documentation disponible est l'absence de liste mobilière dressée pour l'époque médiévale. L'essentiel des sources consiste en trois inventaires après décès mentionnés précédemment, rédigés en 1590, 1642 et 1675. Ces registres permettent de saisir l'évolution et la répartition des biens mobiliers durant presque un siècle (tableau n°3). En revanche, aucun de ces inventaires ne décrit le nombre et la qualité des vêtements.

	1590	1642	1675
coffre	14	11	16
buffet	8	2	3
garderobe	1	3	4
malle	0	0	1
crédence	0	0	2
benoite	0	0	1
table	9	12	22
guéridon	0	0	3
banc	15	3	5
chaise	11	45	64
forme	0	8	11
tabouret	5	0	7
escabeau	12	0	0
lit	15	17	16

tableau n° 3 : principaux types de meubles à la Marcousse (1590-1675)

L'étude détaillée de l'architecture a permis de relativiser l'aspect défensif de la Marcousse et l'inventaire du mobilier à caractère militaire vient confirmer cette idée car, en dépit du choix de carrière des hommes, les notaires recensent moins de cinq armes en tout et pour tout dans le château. La destination de ce château à l'époque moderne est d'abord et surtout résidentielle.

L'inventaire de la salle publique dressé en 1590 atteste son caractère public, on y compte dix-neuf sièges parmi lesquels douze escabeaux, neuf chaires et quatre bancs qui comportent eux-mêmes plusieurs places. Ces sièges sont disposés autour de deux tables. Au Moyen Âge la salle est le lieu privilégié de vie dans les palais ou les châteaux, où l'on concentre les marques de confort. Au cours des siècles suivants, la salle n'a pas perdu son caractère public, car il s'y trouve toujours entre quatorze et dix-huit sièges et deux tables. En revanche, la naissance d'un étage noble a atténué le prestige de la salle basse. Aucune tapisserie ne couvre ses murs, même à la fin du XVII^e siècle lorsqu'elles sont très nombreuses dans le château.

En 1642, l'ancienne chambre blanche à l'est de la tour centrale est aménagée en salle dans laquelle on trouve neuf chaises et deux fauteuils répartis autour de deux tables. En 1675, elle est à nouveau occupée par un lit, mais n'a rien perdu de son appareil, car elle compte seize sièges, trois guéridons et cinq tentures de tapisserie. Le nombre réduit de sièges confortables, formes et fauteuils, qui ne dépasse jamais deux éléments par pièce indique probablement les places réservées au seigneur et à son épouse.

Dans toutes ces pièces, à l'exception des tables et des sièges, le mobilier est presque inexistant. En 1590 on recense un seul buffet dans la salle basse, en 1642 et 1675 il n'y en a plus dans cette salle ni dans les autres. Le meuble est probablement considéré comme un simple contenant et n'a pas encore acquis de valeur en tant qu'objet décoratif. En outre, le caractère rustique des meubles dauphinois aux XVI^e et XVII^e siècles ne convient pas aux intérieurs nobles, les meubles sont donc relégués dans les pièces domestiques.

Nous l'avons vu, la grande salle et la chapelle pouvaient réunir une assistance nombreuse lors des offices. Par ses proportions, on peut supposer que cette salle a fait office de lieu de réception, cependant le mobilier qui fut inventorié dans cette pièce tend à infirmer cette hypothèse. Hormis les neuf tentures de tapisserie représentant l'histoire vétéro-testamentaire de Mardochee, le notaire n'a trouvé qu'une table dont la grandeur n'a pas retenu son attention, deux chaises et les deux chenets de la cheminée. En revanche, dans d'autres pièces du château, le mobilier et le décor laissent penser qu'elles servaient à recevoir des visiteurs. Parmi ces pièces, on distinguera, d'une part les salles occupées lors de repas ou de réunions officielles et d'autre part certaines chambres d'apparat.

Pour distinguer les chambres réservées à la stricte intimité et celles plus conviviales, nous avons encore retenu comme critère le nombre de sièges. En 1590, à l'exception de la "grande chambre haute" qui est meublée de neuf sièges, les cinq autres chambres n'ont chacune que deux ou trois sièges. On peut donc considérer que cette pièce est, à l'occasion, un lieu de réception et que sa situation au second étage explique l'usage du terme "basse" pour qualifier la salle du rez-de-chaussée. En 1642, l'inventaire du mobilier de la "chambre de la Dame de la Marcousse" mentionne dix chaires garnies de tapisserie et une chaire garnie de maroquin rouge. Ces sièges sont trop nombreux pour être destinés à la famille, ils

sont là pour servir aux visiteurs, à une époque où le salon est loin d'être généralisé dans les demeures nobles et où la salle est utilisée comme salle à manger. A. Pardailhé-Galabrun³¹ souligne l'ambivalence du terme "chambre" qui désigne à la fois l'espace du repos et celui de la réception et qui parfois qualifie la cuisine. Notons qu'en 1675, dans "la chambre à l'alcôve" sont recensées : trois tables, sept chaises et une crédence, mais aucun lit.

Durant un siècle, on observe des changements dans l'aménagement des chambres. Cette chambre au premier étage à l'ouest de la vis ne comptait que quatre sièges en 1590 et un seul en 1675. Ainsi le cadre matériel de la résidence est loin d'être figé, mais chaque génération apporte certaines modifications. À l'intérieur des chambres d'apparat comme dans les salles, les meubles de rangement sont absents et remisés dans les cabinets attenants aux chambres.

Les témoins du luxe

Si l'architecture paraît d'un style assez rustique, quelques éléments du mobilier laissent transparaître plus de raffinement. Par exemple, les tapisseries décrites à partir de 1642 dans trois chambres. Elles sont toutes divisées en dix tentures autour des pièces. Les motifs sont, en général, champêtres. Après le décès de Joachim de Chissé, son épouse a loué pendant près de deux ans quarante-cinq lés de tapisserie répartis en cinq tentures dont la couleur dominante était le noir pour manifester son deuil. Cette tapisserie couvrait les murs de sa chambre. En 1675, il y a davantage de tapisseries, on en compte six dont cinq sont encore à motifs floraux et la sixième dans la grande salle représentant la vie de Mardochée est la seule qui porte un contenu religieux. Trois tapisseries proviennent des ateliers de Flandres et sont des plus coûteuses sur le marché³².

Outre les tapisseries, on dénombre en 1675 neuf tableaux répartis dans la demeure. Dans la chapelle castrale, un tableau illustre l'épisode de l'Épiphanie, conformément au vocable du lieu. Ce tableau a été par la suite déplacé dans l'église paroissiale, où il est encore exposé. Les huit autres sont des portraits des Chissé, situés au deuxième étage dans la chambre à l'est de la tour. Le décor de cette pièce met particulièrement l'accent sur le lignage car les armoiries des Chissé sont peintes sur la cheminée.

Les inventaires signalent des objets précieux : couverts, chandeliers et pots de chambre en argent pour la plupart coulés avec les armoiries de chacun des époux. L'orfèvrerie tient une place importante dans les biens de la Marcousse. Lors de son mariage, Eynarde de la Balme avait apporté dans sa dot les

³¹ Dans *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVII^e XVIII^e siècle*, Paris, PUF, Histoires, 1988, p. 255.

³² Selon A. Pardailhé-Galabrun, les tapisseries les plus chères sont celles des manufactures royales de Beauvais et des Gobelins dont six pièces atteignaient plus de 1200 livres. Les produits de Flandre se vendaient environ 1 000 livres, celles d'Auvergne entre 100 et 300 livres et celles de Rouen ou de Bergame, environ 10 livres : dans *La naissance de l'intime...*, *op. cit.*, pp. 363-397.

biens *aure et argente* qu'elle possédait. Cependant l'acte de mariage ne détaille ni la qualité de ces objets, ni leur prix. Dans son testament rédigé en 1580, Loyse de Baronnat, veuve de Pierre de Chissé, légua à ses filles ses bijoux qui consistent en une chaîne d'or valant 300 écus et ses deux paires de bracelets de jade et d'or dont la valeur n'est pas précisée. Lors de son mariage en 1582, Clauda de Monteynard avait apporté une bague et des bijoux dont la valeur s'élevait à 2000 livres. Sa bru, Diane de Lestang, possédait plusieurs bijoux estimés à 800 livres dont une boîte émaillée de plusieurs couleurs et sertie de vingt-huit diamants qui contient une bague en or émaillée de blanc et de noir avec un diamant enchâssé. Elle possédait également un collier de pierres de cornaline enchâssées dans des griffes d'or séparées entre elles par des boutons en or entourés d'émail bleu. Sur chaque cornaline, une scène de la Passion du Christ est représentée.

Une partie importante de l'argenterie est constituée d'objets liturgiques déposés dans la chapelle. En 1642 on dénombre deux calices, une croix, deux burettes, un bassin, ainsi que des chandeliers et des flambeaux, le tout en argent. En 1675, la liste est complétée par une clochette et un ostensor de ce même métal. Les vêtements liturgiques pouvaient aussi marquer le regard des visiteurs. Absents des inventaires de 1590 et 1642, les vêtements liturgiques et les compléments en textiles sont énumérés en 1675. Il y a une aube en dentelle, ainsi qu'une chasuble, une étole, et un manipule de velours avec des motifs floraux. Le voile du calice est en satin à fleurs, assorti à la boîte d'hosties. D'autres éléments luxueux apparaissent au fil des siècles, par exemple le carrosse de Joachim de Chissé qui fut vendu à l'occasion de son décès pour 300 livres et celui de son épouse fut décoré de noir pour accompagner son deuil³³.

La somme de tous les éléments inventoriés est intéressante dans la mesure où elle permet de comparer l'étendue des possessions mobilières des Chissé avec celle d'autres seigneurs afin d'estimer la place de chacun dans la société dauphinoise. Au XVI^e siècle, les comparaisons sont assez rares faute d'étude similaire sur la noblesse. On retiendra des exemples savoyards³⁴ comme l'inventaire du château de Clusy en 1572 qui recense 260 éléments ou celui du château de Buffavent pour la même année qui mentionne 680 articles, dont les titres de propriétés. L'inventaire de la maison forte de la Marcousse comprend en 1590 beaucoup plus d'éléments que dans les exemples précédents, soit un ensemble de 1145 objets auquel il faudrait encore ajouter les vêtements.

Par conséquent, les biens sont beaucoup plus nombreux à la Marcousse que dans d'autres résidences nobles. Pour le XVII^e siècle, nous disposons de meilleurs renseignements sur le Dauphiné.

³³ Quittance pour la garniture du carrosse par le sieur Chatelard à Grenoble : ADI H⁺GRE/ H 354.

³⁴ M.-T. Lorcin, "Les inventaires de châteaux : réflexions sur une source", dans J.-M. Poisson (dir.), *Le château médiéval, forteresse habitée XI^e-XVI^e siècles. Archéologie et histoire : perspectives de la recherche en Rhône-Alpes. Actes du colloque de Lyon, avril 1988, D.A.F.*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992, pp. 15-19.

Parmi les biens laissés par Antoine de Chaulnes³⁵ en 1636 par exemple, on recense 557 éléments dans son hôtel particulier à Grenoble et 676 éléments dans sa maison de Fontaine. Malgré une lacune documentaire en ce qui concerne le nombre de draps, sans doute assez nombreux, chacune des demeures est moins fournie que le château de la Marcousse qui compte environ 1100 objets. Le mobilier laissé par Joachim de Chissé est plus important que celui d'A. de Chaulnes qui occupe pourtant la fonction de trésorier général des finances en Dauphiné et conseiller du Roi. En 1675, les biens de Pierre-Joachim de Chissé sont comparables à ceux de son père puisqu'ils s'élèvent à 1175 éléments. Là encore les biens sont encore infiniment plus nombreux que ceux d'un autre personnage important du Dauphiné en la personne de Joseph-Louis-Alphonse de Sassenage³⁶ dont les effets dans son château de Sassenage sont inférieurs à 200 éléments en 1693.

Cette abondance mobilière à la Marcousse chez des seigneurs de petite noblesse terrienne semble surprenante. Il convient alors de dénombrer le reste de leurs biens meubles hors de la Marcousse pour tenter d'approcher leur mode de vie et le lien qu'ils entretiennent avec leurs diverses demeures.

Les spécificités de la Marcousse

L'inventaire de 1642 dresse également la liste des biens du château de Noyarey que les Chissé possèdent, et d'une maison qu'ils louent à Grenoble. Le château de Noyarey ne contient que deux chambres avec leur cabinet attenant, une salle basse, une cuisine et son annexe pour la préparation du pain. Les biens matériels ne dépassent pas 322 éléments. Les quantités d'objets sont assez proches de celles qui sont mentionnées précédemment au sujet d'autres seigneurs. C'est probablement de la durée du séjour dans une demeure que dépend le nombre d'objets nécessaires. D'après la superficie des biens immobiliers, tant en terres qu'en surface habitable, et la somme d'objets recensés, nous pouvons affirmer que durant près de deux siècles, la Marcousse fut la résidence principale des Chissé. Jusqu'à Joachim de Chissé, la situation s'explique aisément, car leur demeure poliénoise était la seule résidence dont la famille jouissait, la maison d'Uriage où elle se rendait était louée occasionnellement. Cette sédentarité paraît originale, si l'on considère qu'à la fin du XVII^e siècle, la famille de haute noblesse dauphinoise, Bérenger de Sassenage, voyageait encore d'une demeure à l'autre en déplaçant régulièrement son mobilier. À la Marcousse, même si les meubles de rangement sont surtout des coffres mobiles, il figure régulièrement des garde-robes, des buffets et des crédences dont le poids interdisait le transport d'une demeure à l'autre.

³⁵ J.-Y. Bachelles, *Une famille noble aux XVII^e et XVIII^e siècles : les Chaulnes*, mémoire de maîtrise (sous la direction de B. Bonnin), Université de Grenoble, tome II, 1993, p. 91 et sq.

³⁶ B. Maury, *Le château de Sassenage, une demeure seigneuriale des XVII^e et XVIII^e siècles aux environs de Grenoble*, mémoire de maîtrise (sous la direction de R. Bornecque), Université de Grenoble, 1975, p. 115 sqq.

L'opulence de la Marcousse est visible dans l'estimation qui en est faite en 1642. Si l'on tient compte des seuls biens situés à Poliéna s, c'est-à-dire, le château, avec ses dépendances son domaine et les moulins, le tout évalué à 75 000 livres, plus le bétail et les meubles estimés ensemble à 4 000 livres, biens auxquels sont ajoutés les bijoux comptant pour 800 livres et la vaisselle pour 783 livres³⁷. Au total, on obtient une propriété chiffrée à 80 583 livres. Rappelons qu'en 1683 lorsque l'Hôpital de Grenoble hérita de la Marcousse, elle n'avait presque pas perdu de sa valeur, puisqu'elle était encore estimée à 80 000 livres³⁸.

La singularité de la Marcousse réside donc dans la sédentarité de ses occupants. Malgré la location d'une maison en ville, à Grenoble, il semble que l'essentiel de leur vie se déroule à Poliéna s, au moins pour les femmes et leurs enfants. Cette attitude casanière entraîne *ipso facto* des besoins réguliers tout au long de l'année, donc des réserves pour conserver les vivres de la famille et de sa domesticité. L'ensemble des pièces à usage domestique, à l'intérieur du château et dans l'aile occidentale de l'agrandissement, est apparu suffisamment équipé pour permettre au domaine d'être autonome. Par ailleurs, la richesse de la demeure tenant tant aux objets précieux qu'à l'opulence des biens d'usage quotidien, est allée en s'accroissant au cours du XVII^e siècle de façon parallèle aux modifications architecturales et en fonction du redressement de l'économie domaniale qui fit de la Marcousse une gentilhommière aisée. C'est probablement l'intérêt que les Chissé portaient jour après jour à leur seigneurie en la suivant au plus près au cœur de Poliéna s, qui peut expliquer la situation très favorable qu'ils connurent durant ce siècle.

Cette politique de gestion opiniâtre de l'ensemble de leur propriété menée par les Chissé risquait de les éloigner des foyers culturels citadins. Or, d'une part, ils ont su amener le savoir à eux, en hébergeant à la Marcousse des précepteurs pour leurs enfants qui en leur inculquant une instruction élémentaire leur assuraient les bases pour apprendre à gérer, d'autre part, la vie spirituelle des Chissé s'est avérée certaine, car là encore ils se sont entourés d'objets de dévotion qui les accompagnaient au cours de leur existence. En entretenant le tombeau familial dans l'église ainsi qu'une chapelle qui pouvait accueillir les paroissiens à l'intérieur de leur château, ils montraient leur piété et leur implication dans la vie religieuse locale. Notons pour mémoire que nombre de membres de la famille Chissé sont morts à la Marcousse, parmi eux : Louise de Baronnat, Diane de Lestang, Octavien, Pierre-Joachim et Joseph de Chissé.

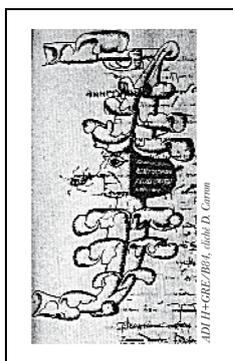
³⁷ Évaluation des biens de J. de Chissé en 1642 : ADI H+GRE/H 347. Les biens de l'ensemble de l'hoirie sont beaucoup plus élevés, puisqu'ils comportent les propriétés situées hors de Poliéna s estimées à presque 130 000 livres. Le total s'élève à plus de 210 000 livres.

³⁸ En revanche les possessions hors de Poliéna s ont été désunies à la suite d'un contentieux successoral entre deux frères : ADI H+GRE/ H 347.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pouvons dresser plus précisément l'évolution de la seigneurie de la Marcousse, même si son origine nous échappe encore. Les documents de la fin du Moyen Âge nous livrent alors une situation bien fragile. En effet, l'économie locale semble traverser une crise foncière qui atteint de plein fouet les propriétaires, alors que la conjoncture médiévale connaît une profonde inflation. Les Chissé, comme d'autres seigneurs l'ont fait, auraient pu délaisser leur domaine et partir chercher ailleurs des moyens différents pour s'enrichir. Cependant, l'originalité de cette famille tient au profond enracinement à Poliéneas. En parvenant à maintenir une situation viable, puis en redressant laborieusement la gestion par l'acquisition de droits banaux, les Chissé ont réussi à faire prospérer leurs biens jusqu'à atteindre un niveau plus qu'honorable dans les années 1630-1675. Cette période correspond elle aussi à l'apogée de leur demeure, considérablement agrandie, et de leurs biens mobiliers. Toutefois, le faste n'a duré qu'un temps et il a suffi d'une querelle fraternelle pour qu'une partie du domaine s'écroule. Finalement, la propriété léguée à l'Hôpital de Grenoble constitua pour cette institution charitable une véritable aubaine puisqu'en 1801, elle lui rapporta près de 13 000 livres. Ce legs fut aussi salutaire, car il permit de conserver les archives de la famille et du domaine de la Marcousse, ce qui représente aujourd'hui un fonds de près de 4000 documents. La Marcousse passée aux mains des Pauvres de Grenoble échappa aux événements révolutionnaires. Au milieu du XX^e siècle, elle fut vendue à son dernier bailleur et fit office de salle polyvalente à l'usage des habitants du village.

Pour reprendre le mot de Pierre Pegeot, on peut dire, en évoquant la Marcousse, que "'forte' avant tout, elle l'a bien été"³⁹. Et pourtant, ce domaine important, dont le maintien dépendait de la gestion opiniâtre et pluriséculaire de hobereaux laborieux, est en cours d'effondrement, sous les yeux d'une communauté villageoise désarmée devant les travaux à entreprendre pour consolider ce qui pourrait encore l'être.



* * * * *

³⁹ P. Pegeot, "Les destinées des maisons fortes à la fin du Moyen Âge. Exemples franc-comtois", dans M. Bur (dir.), *La maison forte...*, *op. cit.*, p 251.